



Kêr Pempoull

APPMPP. « Défendre les intérêts des plaisanciers »



Nancy Léger, directrice des Affaires Maritimes, est intervenue lors de l'assemblée générale de l'APPMPP.

L'assemblée générale de l'Amicale des Plaisanciers, Pêcheurs en Mer de Paimpol et Ploubazlanec s'est réunie jeudi 7 novembre sous la présidence de Marcel Brézellec et en présence d'une quarantaine de personnes.

Le président a rappelé les objectifs de l'association qui sont essentiellement de défendre les droits des pêcheurs plaisanciers et de les représenter auprès des instances.

Il évoque notamment les règles de la pêche au thon et surtout au bar que les plaisan-

ciers considèrent comme injustes. L'APPMPP est également engagée dans la protection de l'estran et représente ses adhérents aux conseils portuaires de Paimpol, Ploubazlanec et L'Arcoest-Bréhat.

L'association compte 94 adhérents dont 69 sont affiliés à la Fédération Nationale de Pêche Plaisance.

Outre la défense des plaisanciers, l'APPMPP organise également des sorties régulières à la journée ou sur trois jours, ainsi que des séances de pêche en mer.

« Nous avons aussi, poursuit Marcel Brézellec, repris l'ex-brocante de l'AFM dont les

bénéfices sont en partie remis à la SNSM ».

Lors de la réunion, Nancy Léger, directrice des Affaires Maritimes, est intervenue pour évoquer les questions liées à l'ostréiculture, au balisage et à la réglementation. Elle a aussi parlé de l'implantation et de l'extension des parcs.

Le bureau de l'APPMPP est composé de Marcel Brézellec (président), Mireille Auger (trésorière), Christian Gaston (secrétaire), Christian Birmann (délégué aux festivités), Alain Le Meur (délégué aux questions maritimes) et Marie-Claire Caous et Jean-Pierre Lopez (responsables de la brocante).